

# OFFICE PLERINAIS D'ACTION CULTURELLE

---

## PROTOCOLE SANITAIRE – COVID 19

---

### 1- MESURES BARRIERES ET DE DISTANCIATION PHYSIQUE :

**Se laver régulièrement les mains** à l'eau et au savon ou avec une solution hydro-alcoolique, ne pas se sécher les mains avec un dispositif de papier/tissu à usage non unique ;



**Eviter de se toucher** le visage en particulier le nez et la bouche ;



**Utiliser un mouchoir jetable** pour se moucher, tousser, éternuer ou cracher, et le jeter aussitôt ;



Tousser et éternuer **dans son coude** ou dans un mouchoir en papier jetable ;

**Mettre en œuvre les mesures de distanciation physique :**

- ne pas se serrer les mains ou embrasser pour se saluer, ni d'accolade ;
- **distance physique d'au moins 1 mètre;**



**Eviter de porter des gants** : ils donnent un faux sentiment de protection. Les gants deviennent eux-mêmes des vecteurs de transmission, le risque de porter les mains au visage est le même que sans gant, le risque de contamination est donc égal voire supérieur ;

**Rester chez soi en cas de symptômes** évocateurs du COVID-19 (toux, difficultés respiratoires, etc.) et contacter son médecin traitant (en cas de symptômes graves, appeler le 15) ;

## 2- RECOMMANDATIONS EN TERMES DE JAUGE PAR ESPACE

Le critère est fixé à **une distance minimale de 1 mètre autour d'une personne** (dans toutes les directions). Cette règle permet d'éviter le risque de contact, notamment dans les lieux de circulation ou d'activité qui génèrent des flux de personnes. Lorsque cette règle ne pourra être appliquée, le port du masque « grand public » sera obligatoire.

Nombre maximum de personnes autorisées par salle :

- atelier arts plastiques : 10
- atelier céramique : 10
- salle mutualisée : 10
- bureau d'accueil : 2

Soit un total de 32 personnes dans les locaux.

Chaque intervenant veille à faire respecter les jauges indiquées ci-dessus.

## 3- GESTION DES FLUX

Un plan de circulation, représenté par un marquage au sol, est mis en œuvre pour garantir le respect de la distanciation physique. Il devra être respecté par tous.

Les portes resteront en position ouvertes autant que possible afin d'éviter tout point de contact.

Toute personne entrant dans les locaux doit se laver les mains, ou à défaut utiliser du gel hydro-alcoolique (disponible dans le hall et dans tous les ateliers).

### • Locaux communs

Autant que possible, les entrées et sorties seront échelonnées afin d'éviter une trop grande affluence dans le hall.

Nettoyages quotidiens et réguliers des poignées, interrupteurs, rampe d'escalier...

### • Etage :

Pour accéder à l'étage, attendre que le groupe qui occupe la salle emprunte l'escalier qui mène vers la sortie avant de monter afin d'éviter tout croisement dans les escaliers.

### • Atelier arts plastiques :

Entrée par l'entrée principale et sortie par le portillon côté parking.

### • Atelier céramique :

Entrée par l'entrée principale, sortie côté rue fleurie.

### • Bureau d'accueil :

une personne à la fois (inscription, paiement, copies, renseignements divers...) dans le respect des règles de distanciation.

## 4- ACTIVITE EN ATELIER

Les salles sont aménagées afin de **respecter la distanciation de 1 mètre** entre les adhérents.

Afin d'**éviter tout croisement**, les adhérents se déplacent un par un si besoin et doivent porter un masque (pour info : masque et gants non fournis par les ateliers).

L'intervenant effectue la distribution de matériel autant que possible, en ayant pris soin de se désinfecter les mains avant et après chaque manipulation. L'adhérent qui se voit prêter un outil appartenant à l'association le conserve pendant toute la durée de l'activité et **s'engage à le désinfecter** en fin de séance ou après utilisation (pince, pinceau, peinture, chevalet, outils divers...). L'idéal étant d'éviter au maximum les manipulations d'objets, si l'adhérent est équipé, il apporte son propre matériel.

D'autre part, les personnes qui souhaitent porter une blouse sont tenues d'apporter leur propre vêtement.

Les adhérents sont priés de respecter le créneau dans lequel ils sont inscrits et de ne pas en changer.

Chaque salle **sera aérée** en fin de séance, il convient de **respecter les horaires** de l'atelier pour que l'aération et la désinfection soit réalisée comme il se doit.

**Le présent protocole s'adresse à l'ensemble des adhérents de l'OPAC, adultes et enfants. L'acceptation du protocole et la confirmation de présence (enfants, adultes) sont des préalables à toute présence au sein des ateliers.**

**Ce protocole est porté à la connaissance de l'ensemble des adhérents et salariés de l'association. Il est affiché dans toutes les salles et doit être signé par les adhérents inscrits pour valider l'engagement de chacun à son strict respect.**

**A noter : chaque intervenant sera le référent Covid de son atelier - le référent principal étant le Président, Patrick Marchand.**